



GARDE À DOMICILE une solution confortable

Complémentaire des modes de garde traditionnels, la garde à domicile s'adresse à toutes les familles, dès la naissance. Cette réponse individualisée tient compte de l'enfant qui reste au domicile parental. Il est possible d'ajouter des prestations d'accompagnement depuis la crèche, l'école ou les activités extrascolaires.

Des aides avantageuses

Mal connue, car parfois jugée onéreuse, cette solution s'appuie sur des dispositifs d'aides de la CAF sans plafond de revenus (de 300 à 800 euros par mois). Les conditions à remplir sont simples : un minimum de 16 h par mois de garde et avoir un enfant né après le 1^{er} janvier 2004. À cela s'ajoute la déduction fiscale de 50% (y compris sous forme de crédit d'impôts).

Côté pratique

Dans ce concept, vous avez le choix pour tout : l'intervenant, les modes de paiement, les tarifs dégressifs... Les encadrants sont des professionnels employés en CDI ; vous faites confiance à la même personne tout au long de l'année. Avec Family Sphère, les tracas administratifs ne sont plus un souci. Family Sphère s'occupe du recrutement de l'intervenant, de la mise en relation, de l'établissement de la fiche de paie, de l'assurance domicile et véhicule et du remplacement de la personne en cas d'absence.

Family Sphère
organisme agréé
par l'État

www.family-sphere.com

PRATIQUE

Agence de Pau
41 avenue Jean
Mermoz
Tél. : 05 59 68 78 35.

Ouvert du lundi au
vendredi ou sur RDV.